

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
19/11/2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 06
Votants : 27

OBJET :

FINANCES

====

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2024

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillère Municipale à Mme DUNYACH Monique, Adjointe, M. CARLES Yves, Conseiller Municipal à M. BELTRAN José, Adjoint, Mme FERRIZ Paulette, Conseillère Municipale, à Mme BARANOFF Brigitte, Adjointe, M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire, Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale à Mme QUER Martine Conseillère Municipale,

Absent(e) excusé(e) :

Mme LACOMBE Maria, Adjointe,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier ») et notamment son article 73 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe) et notamment l'article 129 ;

VU la loi « engagement et proximité » n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier :

- l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers ;
- l'article L.1413-1 relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- les articles D.2224-1 à D.2224-5 relatif à la présentation, au contenu et à la publication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement ;

VU le Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- PREND CONNAISSANCE du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement collectif pour 2024,
- ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour 2024,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne les rapports et la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.



RAPPORT ANNUEL

Exercice 2024

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Assainissement Collectif

MAIRIE DE CERET
6, Boulevard Maréchal Joffre - 66 400 CERET

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 066-216600494-20251126-DCM1402025-DE

Berger
Levrault

TABLE DES MATIERES

1. Caractérisation technique du service	6
1.1. Présentation du territoire desservi	6
1.2. Mode de gestion du service.....	7
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	7
1.4. Nombre d'abonnés.....	8
1.5. Volumes facturés	8
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	10
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	10
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	10
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	13
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	17
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	18
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	18
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	19
2.1. Modalités de tarification	19
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	21
2.3. Recettes	22
3. Indicateurs de performance.....	23
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	23
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	23
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	25
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	25
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	26
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	26
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	27
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	29
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	28
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	28
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	31
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	30
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	31
3.14. Taux de réclamations (P258.1).....	33
4. Financement des investissements.....	32
4.1. Montants financiers	32
4.2. Etat de la dette du service	32
4.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	32
4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	33
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	34
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	35

ANNEXES

- FACTURE 120 m³
- BILAN QUALITE STEP CERET 2024
- BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE 2024
- FICHES DES POSTES DE REFOULEMENT ET STATION D'EPURATION
- NOTICE AGENCE DE L'EAU RMC

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 066-216600494-20251126-DCM1402025-DE

Berger
Levrault

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 066-216600494-20251126-DCM1402025-DE

Berger
Levrault

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



- Le service est géré au niveau : communal
 intercommunal
 - Nom de la collectivité : **Céret**
 - Nom de l'entité de gestion: **Assainissement collectif**
 - Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Commune**
 - Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Céret
 - Existence d'une CCSPL Oui Non
 - Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : en 2004... .. Non
 - Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 01/03/2016 .. Non

La commune de Céret adhère au syndicat départemental SPANC 66 pour la gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) sous forme de régie.

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

La commune de Céret a attribué à compter du 1^{er} mars 2016 et pour une durée de 6 ans et 9 mois, la gestion déléguée par affermage de ce service à la société VEOLIA et qui intègre l'exploitation des réseaux et infrastructures d'assainissement collectif dévolus à la collecte, au transfert et à la dépollution des eaux usées ainsi que le service aux clients (facturation notamment).

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- N° de contrat : J8581
- Date de début de contrat : 01/03/2016
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2022
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/08/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1

Avenant n°	Date d'effet	Commentaire
1	01/01/2023	Prolongation de la durée du contrat jusqu'au 31/08/2023

Deuxième contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/09/2023
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2024

Avenant au deuxième contrat :

- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025

- Nature exacte de la mission du prestataire :

- Gestion du service : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
- Gestion des données : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes,
- Mise en service : assainissement complet des branchements et des collecteurs,
- Entretien de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électroniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil

Les locaux de VEOLIA EAU sont situés sur la commune de Céret :

- Accueil physique : les lundis et jeudis de 8h à 12h et 13h30 à 17h,
- Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

Les éléments d'identification du délégataire :

- Adresse : 17 avenue de la Gare – 66400 Céret
- Coordonnées : Tel: 0 969 329 328
- Site internet : www.eau-services.com

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 863 habitants au 31/12/2024 (7 968 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 905 abonnés au 31/12/2024 (5 264 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

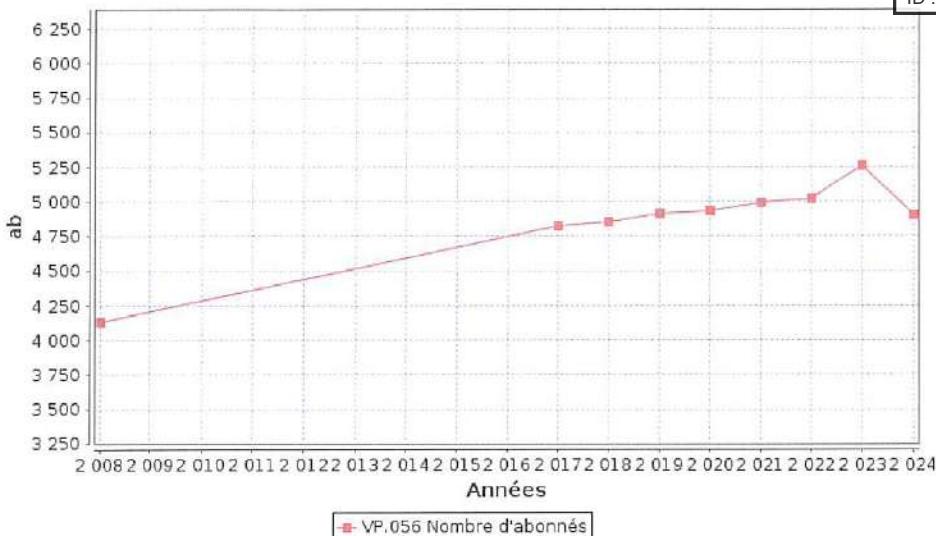
	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	4 931	4 998	5 026	5 264	4 905	-6,8%
Abonnés sur le périmètre du service	4 930	4 997	5 025	5 263	4 905	-6,8%
Autres services (réception d'effluent)	1	1	1	1	1	0,0%
Assiette de la redevance (m ³)	363 307	389 975	384 943	337 441	367 210	+8,8%
Assiette de la redevance comptable (volume commercial) (m ³)	363 307	389 975	384 943	337 441	367 210	+8,8%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 4 905.

Commentaire : Le zonage d'assainissement est en cours de réalisation (fin prévu en fin 2025)

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 91,04 abonnés/km au 31/12/2024. (97,7 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,60 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,51 habitants/abonné au 31/12/2023).

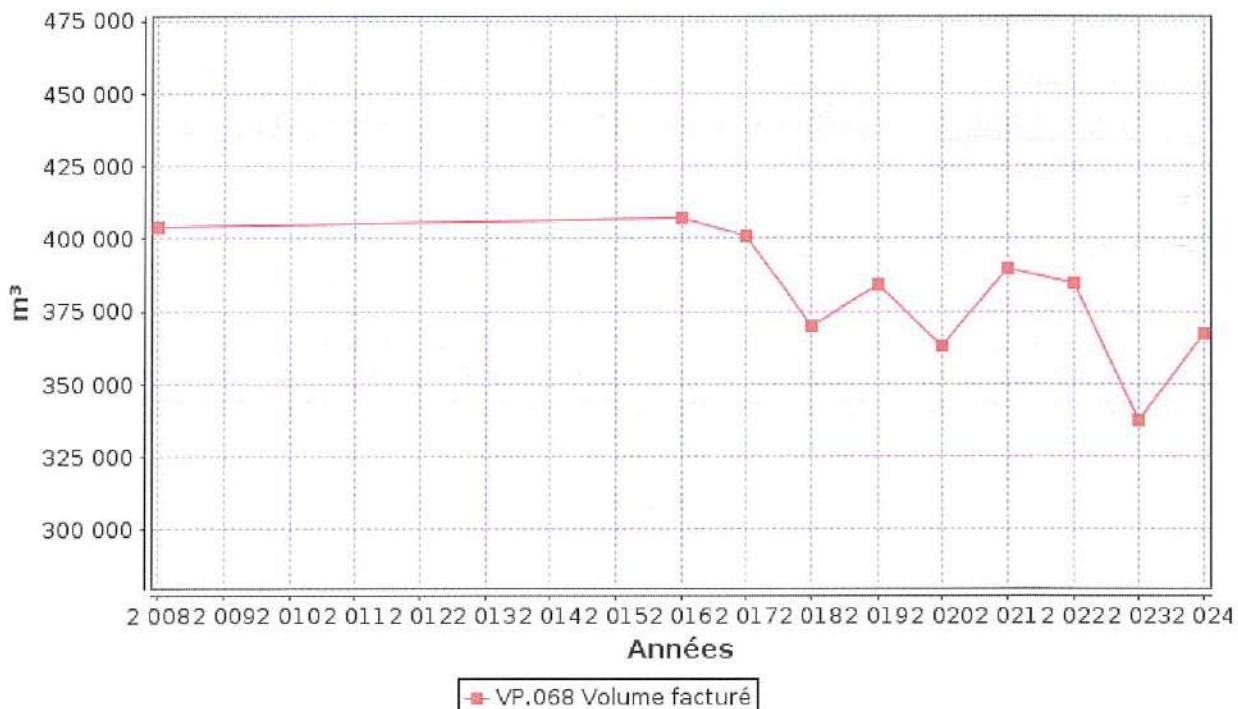


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	337 441	376 210	8,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



La station d'épuration de Céret traite les eaux usées de l'ensemble de Céret et celles du Nord Est de Reynès. Un débitmètre placé sous la RD115, à la frontière des deux communes, permet le comptage des eaux usées en provenance de Reynès.

Reynes:

- 22 306 m³ en 2024
- 21 864 m³ en 2023
- 27 367 m³ en 2022
- 29 748 m³ en 2021

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



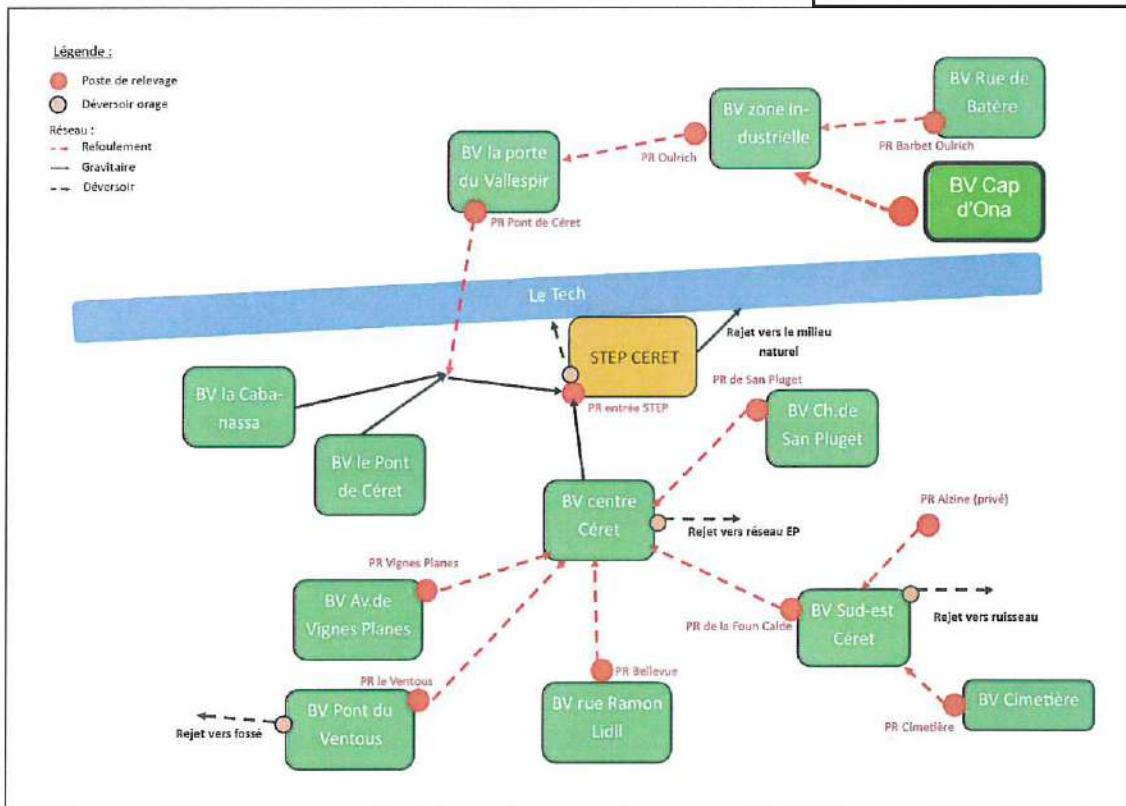
Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2024 (1 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



La majorité des réseaux d'assainissement permet un écoulement gravitaire des effluents. Il existe, cependant, 10 postes de relevage sur le système communal de Céret pour vaincre une topographie défavorable. Le linéaire de réseau de refoulement sur Céret reste relativement faible (3789 m) et n'engendre pas ou peu de problèmes de formation de sulfures dans les réseaux.

Le plan synoptique du réseau d'assainissement est présenté ci-dessous :



Le réseau d'eaux usées de la commune de Céret est exclusivement séparatif (52 880 ml).

Le réseau collecte les eaux usées du village de Céret, et une partie du village de Reynes. Il comporte également 10 postes de refoulement.

Le tableau suivant indique la composition du réseau d'eaux usées de Céret :

Type	Matériaux	Diamètre	Longueur (ml)
Gravitaire	AC	150	11 026
		200	17 545
		250	1 527
		300	723
		350	342
	Fonte	150	1 393
		200	124
		250	28
		300	636
		110	16
		150	30
		200	14 019

	PVC	250	1 113	
		300	331	
	Béton	200	7	
		250	227	
TOTAL RESEAU GRAVITAIRE		49 087		

Type	Matériaux	Diamètre	Longueur (ml)
Refoulement	PVC	50	121
		63	329
		75	174
		110	260
	AC	125	633
	Fonte	150	2 272
TOTAL RESEAU DE REFOULEMENT		3 789	
TOTAL RESEAU ASSAINISSEMENT (GRAVITAIRE+REFOULEMENT)		52 876	

Au total, le réseau d'assainissement compte **1 310 regards de visite**.

Poste de refoulement :

Sur le secteur d'étude, **10 postes de refoulement publics (hors station d'épuration)** sont identifiés :

Nom	BV récupéré	Zone inondable	Nombre de pompe	Débit théorique	Débit étalonné	Trop-plein	Télésurveillance
PR Barbet Oulrich	2 entreprises – Sud-Ouest de la ZI	Oui	2	10	Non	Oui	
PR de Oulrich	L'ensemble de la ZI	Oui		20			
PR du pont de Céret	Céret - Rive gauche	Oui		15			
PR Vignes Planes	Environ 32 habitations - av.de Vignes Planes	Non		8			
PR le Ventous	Environ 8 habitations – Pont du Ventous	Oui		8			

PR Bellevue	Environ 10 habitations – Sud de Céret	Non		10		Non étudié	Non	
PR du Cimetière	2 maisons + cimetière – Sud-Est de Céret	Non	1	5				
PR de la Foun Calde	Environ 350 habitations – Sud-Est de Céret	Oui		15			Oui	
PR Cap d'Ona	Environ 15 habitations + Camping (480 EH) Secteur Palau	Non	2	10			Non	Oui
PR de San Pluget	Environ 150 habitations – Est de la STEP	Non		10			Non	

Du traitement au nutriox est présent au niveau du poste de relevage de Oulrich et du poste de relevage de Cap d'Ona (cuve de 2 m³, remplissage tous les 6 mois, télésurveillance).

Trois trop-pleins sont recensés sur les postes de refoulement du Ventous, de la Foun Calde et en entrée de station d'épuration.

Ces derniers sont télésurveillés.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



La station d'épuration de Céret est située au Nord de la ville sur la parcelle n°101 de section BM.

L'accès à la station d'épuration s'effectue par le chemin du Moulin.



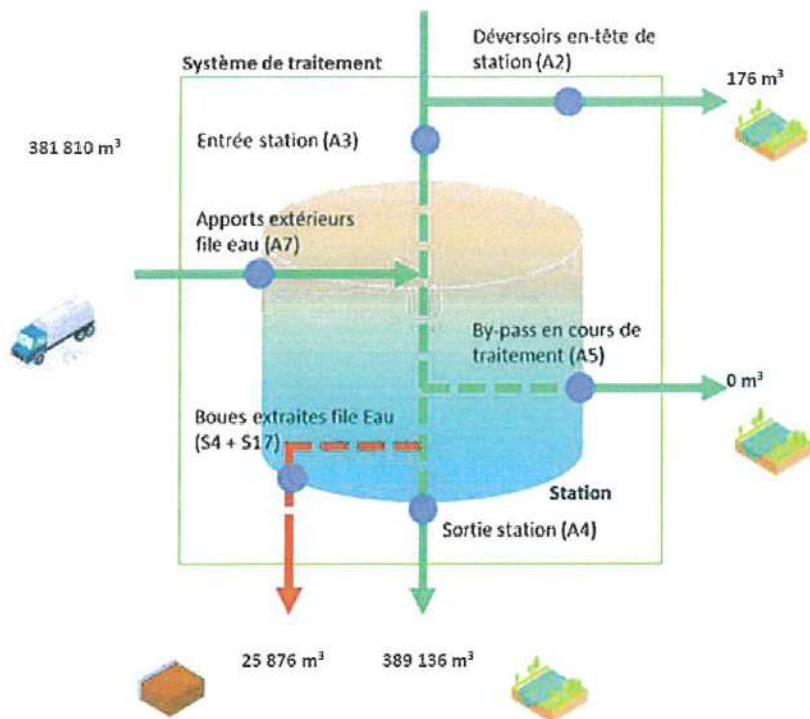
Maitre d'ouvrage	Commune de Céret
Exploitant	Veolia
Mise en service	25 Avril 2012
Communes raccordées	Céret et le Nord-Est de Reynies*
Capacité nominale	14 500 EH Débit nominal de temps sec : 2 900 m ³ /j Débit nominal de temps de pluie : 5 500m ³ /j Capacité organique : 870 kg/j
Code Sandre de la station	060966049002
Milieu récepteur	Le Tech
Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)

La description des ouvrages et des équipements de la station d'épuration de Céret est présentée dans la fiche de la station d'épuration, en annexe.

Situation administrative

Selon l'arrêté préfectoral de la station d'épuration, du 02 Juillet 2009, le niveau de rejet de la station d'épuration est le suivant :

Paramètres	Concentration maximale	Rendement épuratoire
DBO5	25 mg/l	80%
DCO	125 mg/l	75%
MES	35 mg/l	90%
NTK	15 mg/l	70%
Phosphore	2 mg/l	80%

File Eau**Charges hydrauliques :**

Charges hydrauliques – Année 2024												
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
837	857	949	1 079	1 099	1 073	1 184	1 364	1 046	1 079	970	974	

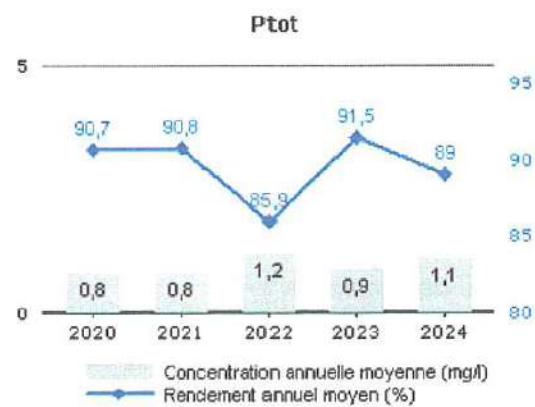
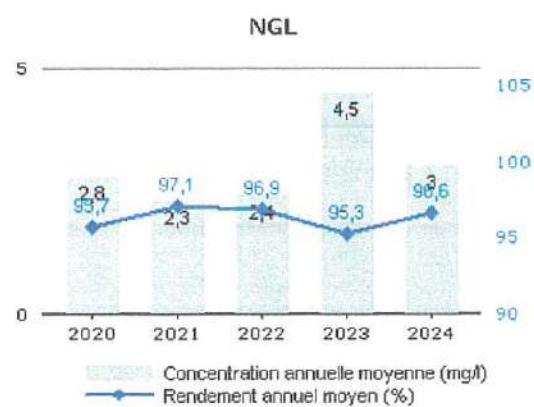
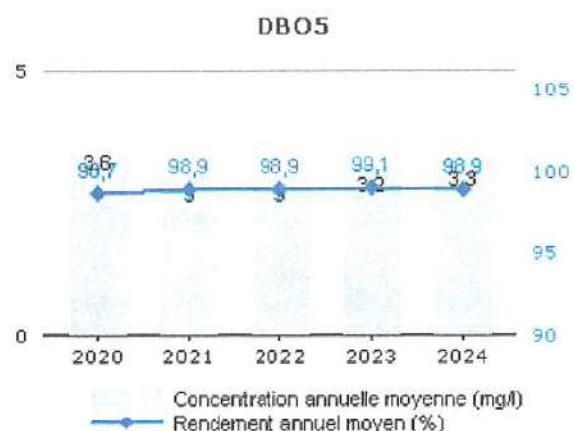
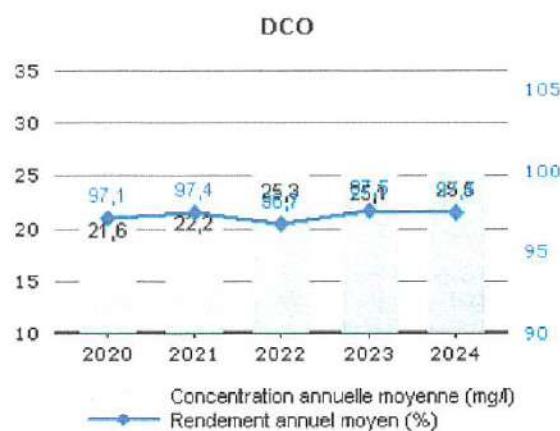
Charges organiques :

Conformément à l'arrêté préfectoral de la station d'épuration de Céret, cette dernière est soumise à 24 bilans/an de mesure de DBO5, DCO et MES, complétés par 12 bilans/an des paramètres azotés et phosphore.

Fréquence des analyses

	2024
DCO	24
DBO5	24
MES	24
NTK	12
NGL	12
Ptot	12

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

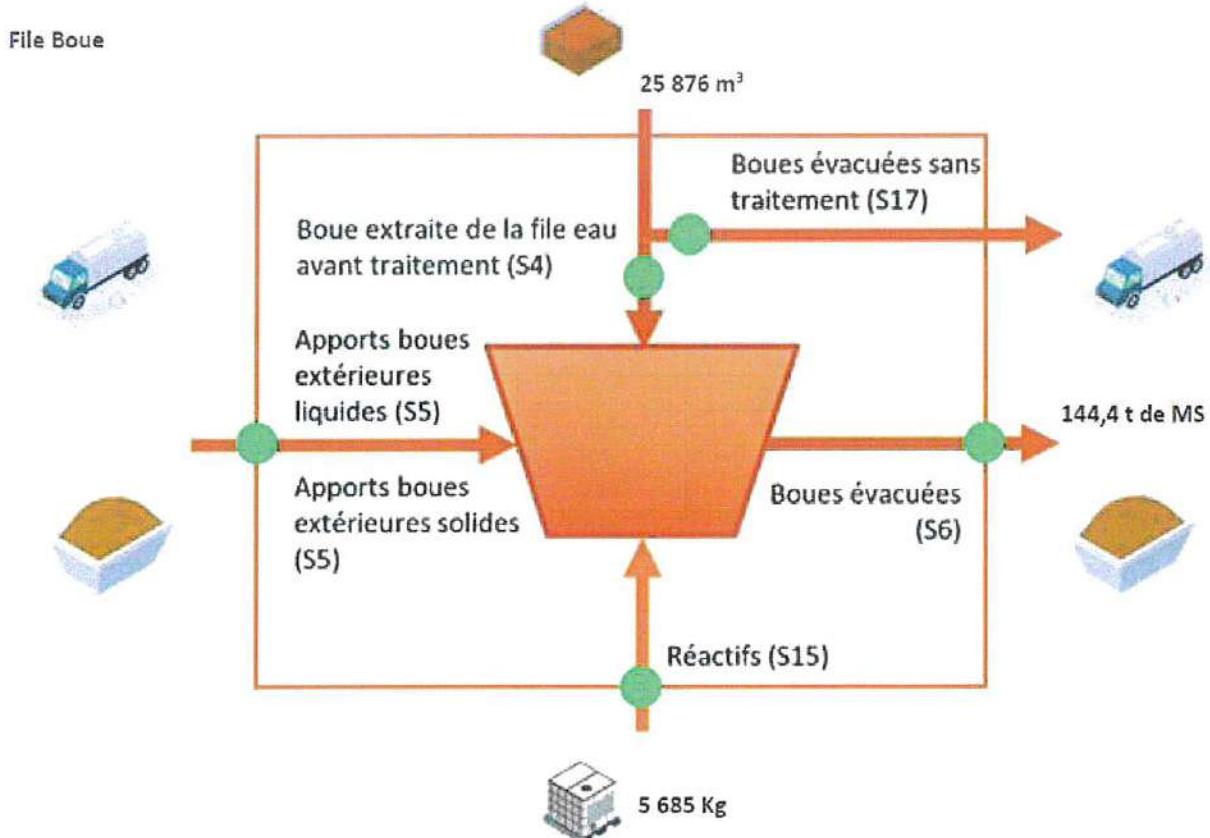


1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Les boues de la station d'épuration de Céret sont envoyées en compostage aux centres de compostage de Thuir et de Elne.

La production des boues de la station d'épuration de Céret est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année	T MS/an
2018	120,4
2019	136
2020	136
2021	143
2022	133,6
2023	135,7
2024	144,4



1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration CERET (Code Sandre : 060966049002)	135,7	144,4
Total des boues produites	135,7	144,4

1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration CERET (Code Sandre : 060966049002)	135,7	144,4
Total des boues évacuées	135,7	144,4

- Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021	2022	2023	2024
Incinération (t) Refus	4,6	5,3	5,2	4,3	4,6
Total (t)	4,6	5,3	5,2	4,3	4,6
Incinération (t) Sables	3,4	4,5	2,5	6,2	7,9
Total (t)	3,4	4,5	2,5	6,2	7,9
Incinération (m ³) Graisses	25,0	18,0	3,0	16,0	20,0
Total (m³)	25,0	18,0	3,0	16,0	20,0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

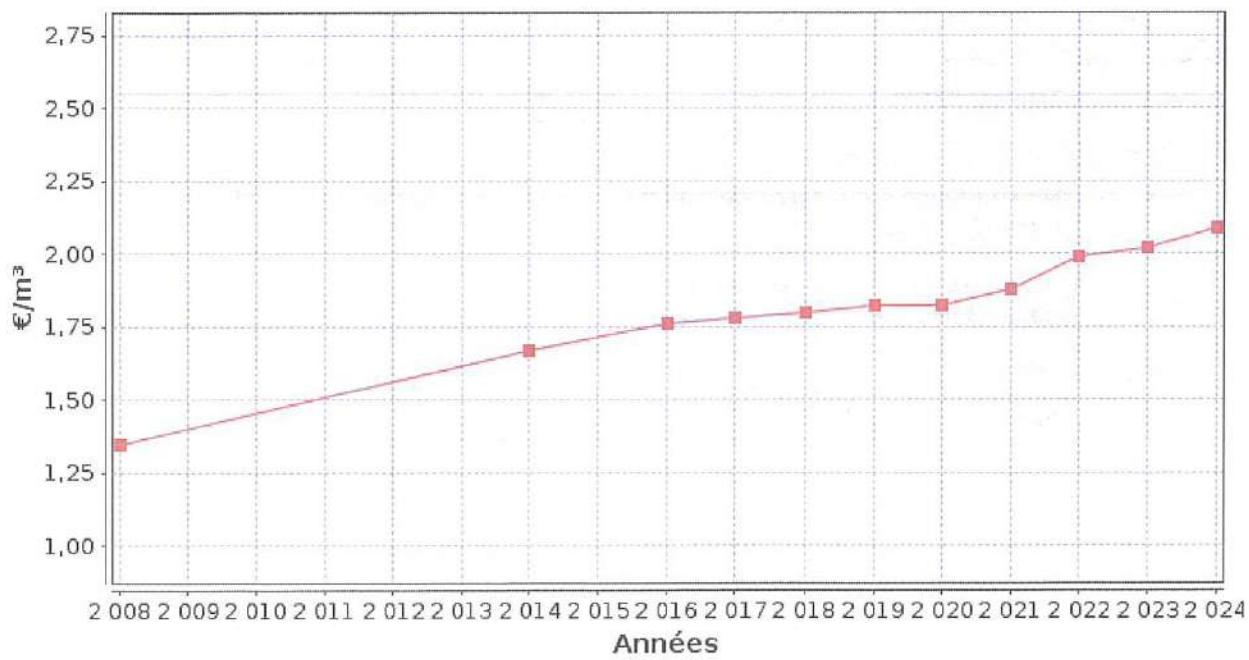
Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³	0,53 €/m ³	0,60 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	43,00 €	48,36 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³	0,79 €/m ³	0,889 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	
	Perf système d'assainissement collectif (Agence de l'eau)		0,01 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	___ €/m ³
	Autre :	0 €/m ³	___ €/m ³

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	_____ %
Part proportionnelle	63,60	72,00	13,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	63,60	72,00	13,2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	43,00	48,36	12,5%
Part proportionnelle	94,80	106,68	12,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	137,80	155,04	12,5%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	_____	_____ %
Perf système d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	_____	1,20	_____ %
VNF Rejet :	_____	_____	_____ %
Autre : _____	_____	_____	_____ %
TVA	22,06	22,824	3,49%
Total TTC	242,66	251,07	3,47%
Prix TTC au m³	2,02	2,09	3,47%



D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Augmentation du prix de l'énergie
- Augmentation du prix moyens du marché des réactifs
- Augmentation du prix sur les matériels et équipements

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	179 954,75	144 880,77	- 19,5
<i>dont abonnements</i>	0	0	
Total recettes de facturation			
Prime de l'Agence de l'Eau	32 961,33	33 656,09	+2,11
Recettes liées aux travaux			
Total autres recettes		2 120,00	
Total des recettes	212 916,08	180 656,86	- 15,15

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	462 495	515 673	+11,5%
<i>dont Redevance Modernisation Réseau</i>	52 535	54 759	
Total recettes de facturation			
Recettes liées aux travaux	1 483	765	-48,43%
Produits accessoires	0	0	
Total autres recettes			
Total des recettes	463 978	516 438	+11,30%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 697 094,86 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **100%** des 4 905 abonnés potentiels.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	95

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **95** pour l'exercice 2024 (95 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P200.5)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration CERET	326,47	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration CERET	326,47	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration CERET	326,47	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration CERET :

Filières mises en œuvre	tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme 144,37 <input type="checkbox"/> Non conforme
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	144,37

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2023).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 2

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs linéaire du réseau de collecte hors branchements}}{*100}$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 3,8 par 100 km de réseau (0 en 2023).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,78	0,65	0,61	0,5	0,57

Au cours des 5 dernières exercices, 1,54 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,57%** (0,5% en 2023).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué). Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
Station d'épuration CERET	24	24	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **79,2**.

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **110** (90 en 2023).

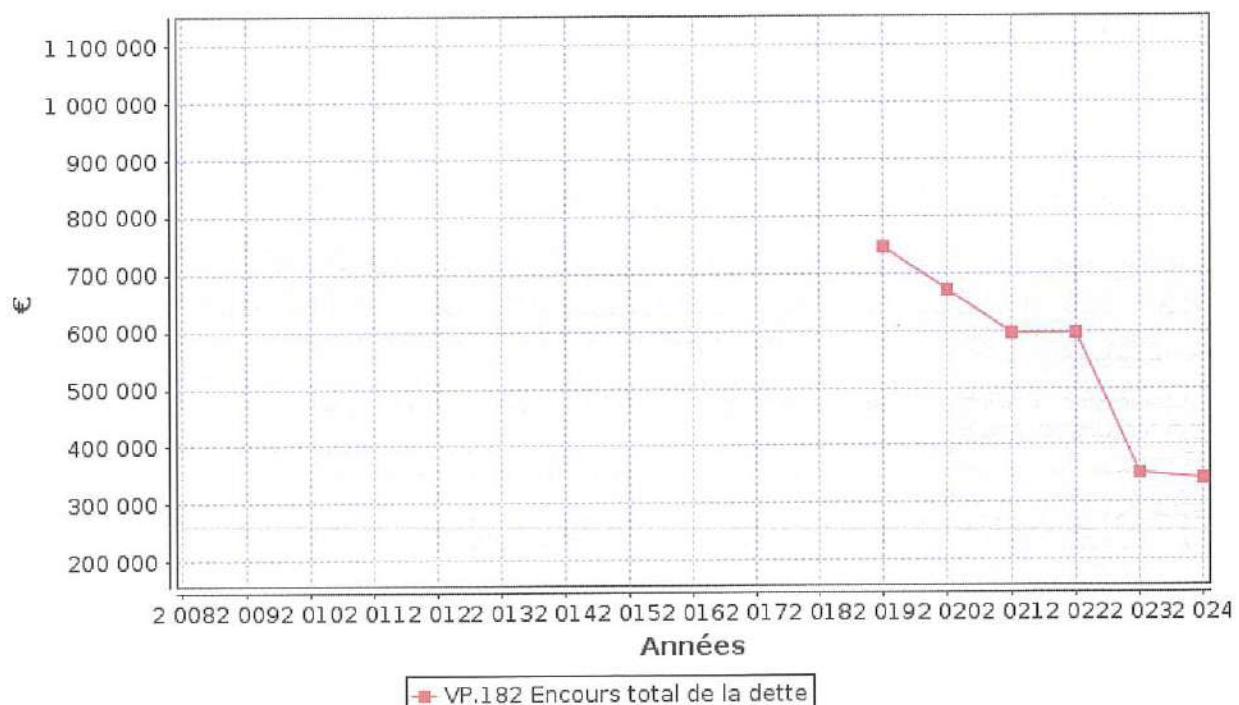
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (r. 200.2.)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	351 327,01	341 556,26
Epargne brute annuelle en €	176 982,27	125 104,83
Durée d'extinction de la dette en années	2	2,7



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
 Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} *100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	22 181	27 595
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	793 848	702 777,19
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	2,79	3,93

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 1

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 2,04 pour 1000 abonnés (0,19 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	344 231,24	474 212,50
Montants des subventions en €	162 803,21	83 083,74

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	341 556,26
Montant remboursé durant l'exercice en €	
en capital	87 876,19
en intérêts	4 958,73

4.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Réalisation du schéma directeur d'assainissement + Zonage d'assainissement	154 800 €TTC
Réalisation du schéma directeur d'eaux pluviales	101 940 €TTC
Inventaire et géolocalisation des réseaux d'eaux usées	44 800 €TTC
Inventaire et géolocalisation des réseaux d'eaux pluviales	44 465 €TTC
Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de la REUT	47 880 €TTC
Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage – DSP Assainissement	19 305 €TTC
Etude Loi sur l'eau – Arrêté Préfectoral STEP	9 750 €TTC

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Extension du réseau d'assainissement (Secteur Saint Marguerite) Tranche 1	2022-2023	556 000 €TTC
Extension du réseau d'assainissement (Secteur Saint Marguerite) Tranche 2	2024-2025	420 000 €TTC
Réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue Charles de Gaulle	2024	130 000 €TTC
Réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue Georges Clémenceau	2024-2025	120 000 €TTC
Réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Jean Amade	2025	100 000 €TTC
Création d'un poste de relevage (EHPAD)	2025	153 00 €TTC
Dévoiement du réseau d'eaux usées – Secteur la Gare	2025	42 950 €TTC
Extension du réseau d'assainissement – Secteur Mas la Jouberte	2025-2026	19 800 €TTC

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

2 788,35 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0076 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7 968	7 863
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	135,7	144,4
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,02	2,09
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,62%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	95	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0076

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 066-216600494-20251126-DCM1402025-DE

Berger
Levrault

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 066-216600494-20251126-DCM1402025-DE

Berger
Levrault

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 066-216600494-20251126-DCM1402025-DE

Berger
Levrault

FACTURE 120 m³

CERET	m ³	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
Production et distribution de l'eau			256,60	255,74	-0,34%
Part délégataire			157,00	157,34	0,22%
Abonnement		33,6700	67,00	67,34	0,51%
Consommation	120	0,7500	90,00	90,00	0,00%
Part SIAEP du Vallespir			92,40	98,40	6,49%
Consommation	120	0,8200	92,40	98,40	6,49%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0600	7,20		-100,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			201,40	227,04	12,73%
Part délégataire			137,80	155,04	12,51%
Abonnement		48,3600	43,00	48,36	12,47%
Consommation	120	0,8890	94,80	106,68	12,53%
Part Communale			63,60	72,00	13,21%
Consommation	120	0,6000	63,60	72,00	13,21%
Organismes publics et TVA			92,09	102,68	11,50%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80		-100,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20		-100,00%
Prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)	120	0,0700		8,40	
Consommation Eau Potable (Agence de l'Eau)	120	0,4300		51,60	
Perf des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	120	0,0102		1,22	
Perf système d'assainissement collectif (Agence de l'Eau)	120	0,0100		1,20	
TVA			38,09	40,26	5,70%
TOTAL € TTC			550,09	585,46	6,43%
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³			4,58	4,88	6,43%

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 066-216600494-20251126-DCM1402025-DE

Berger
Levrault

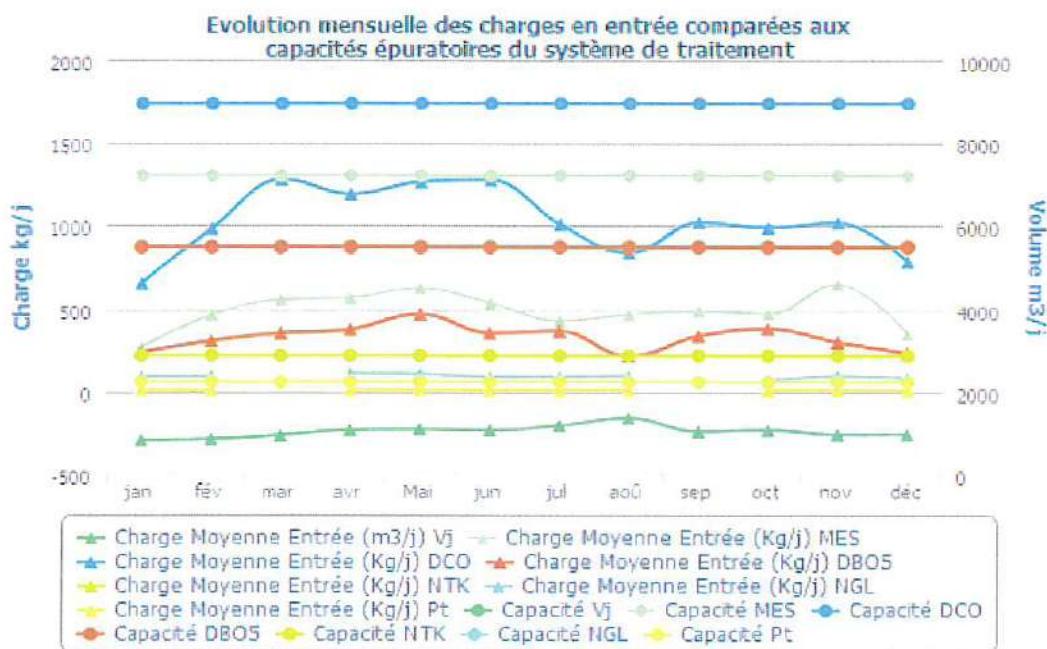
BILAN QUALITE STEP CERET

2024

Bilans HCNF / Bilans :

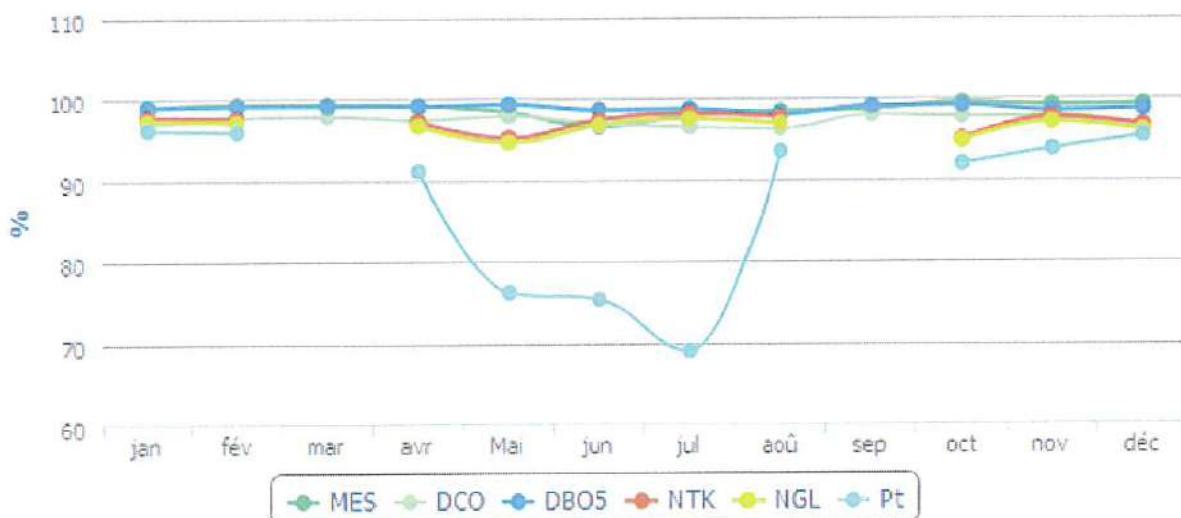
Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBOS	NTK	NGL	Pt
	(m ³ /j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	837	0 / 2	270	656	236	92,1	92,6	10,1
février	857	0 / 2	463	986	306	94,2	94,7	10,7
mars	949	0 / 2	555	1 282	353	-	-	-
avril	1 079	0 / 2	567	1 193	376	107,9	108,5	11,8
mai	1 099	0 / 2	623	1 268	466	106,6	107,2	11,7
juin	1 073	0 / 2	535	1 279	355	90,5	91,1	10,4
juillet	1 184	0 / 2	427	1 010	365	91,3	91,9	10,5
août	1 364	0 / 2	465	840	215	96,0	96,8	10,1
septembre	1 046	0 / 2	487	1 022	335	-	-	-
octobre	1 079	0 / 2	469	991	380	67,7	67,8	8,0
novembre	970	0 / 2	647	1 021	299	94,9	95,4	10,8
décembre	974	0 / 2	349	785	233	84,4	84,9	8,1

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station



Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
Janvier	2,70	98,99	20,90	96,81	2,52	98,93	2,10	97,72	2,60	97,24	0,40	96,17
février	3,10	99,34	22,80	97,69	2,59	99,15	2,20	97,64	2,70	97,15	0,40	95,94
mars	4,00	99,28	27,40	97,86	2,83	99,20						
avril	4,90	99,13	30,60	97,44	3,22	99,14	3,00	97,22	3,60	96,70	1,00	91,12
mai	10,20	98,36	26,90	97,88	3,27	99,30	5,10	95,19	5,80	94,63	2,80	76,21
juin	18,50	96,55	38,60	96,98	4,86	98,63	2,40	97,36	3,00	96,73	2,60	75,35
juillet	8,60	97,98	35,60	96,47	4,84	98,68	1,70	98,15	2,30	97,46	3,20	69,01
août	7,40	98,42	30,90	96,32	4,15	98,07	2,20	97,69	3,00	96,94	0,70	93,54
septembre	6,60	98,65	20,60	97,98	3,25	99,03						
octobre	2,50	99,48	22,20	97,76	3,39	99,11	3,40	94,98	3,50	94,79	0,60	91,98
novembre	5,30	99,19	23,00	97,75	4,64	98,45	2,20	97,64	2,80	97,07	0,70	93,78
décembre	2,60	99,26	27,40	96,51	3,10	98,67	2,80	96,69	3,40	96,05	0,40	95,38

Rendement par paramètre

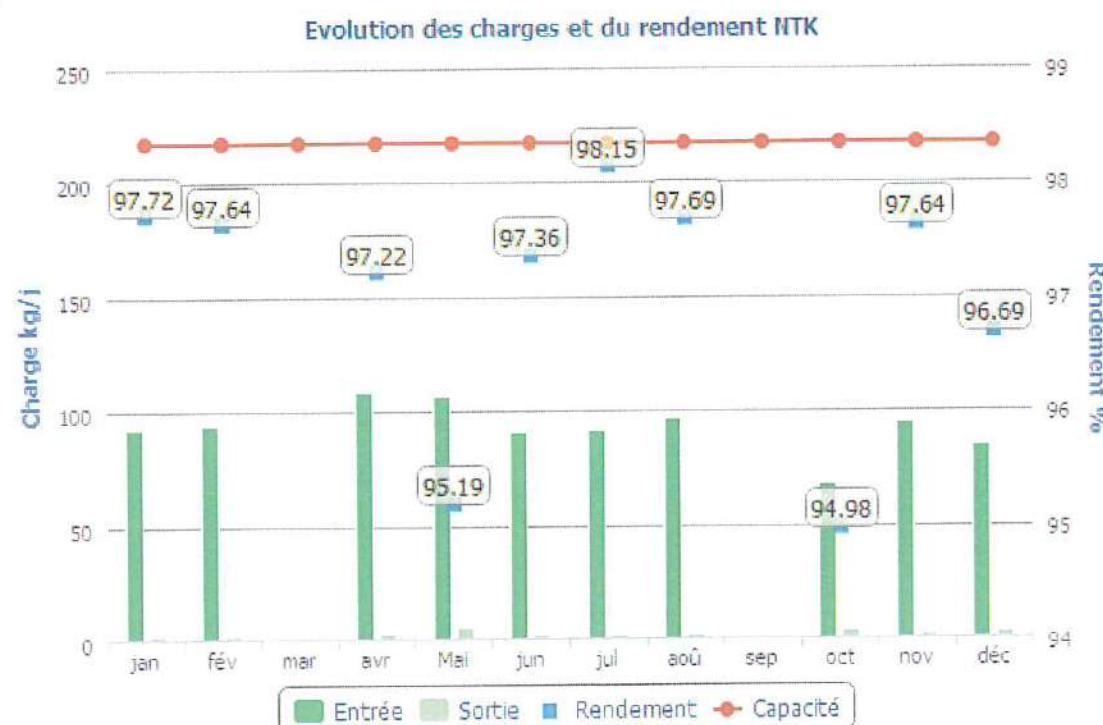
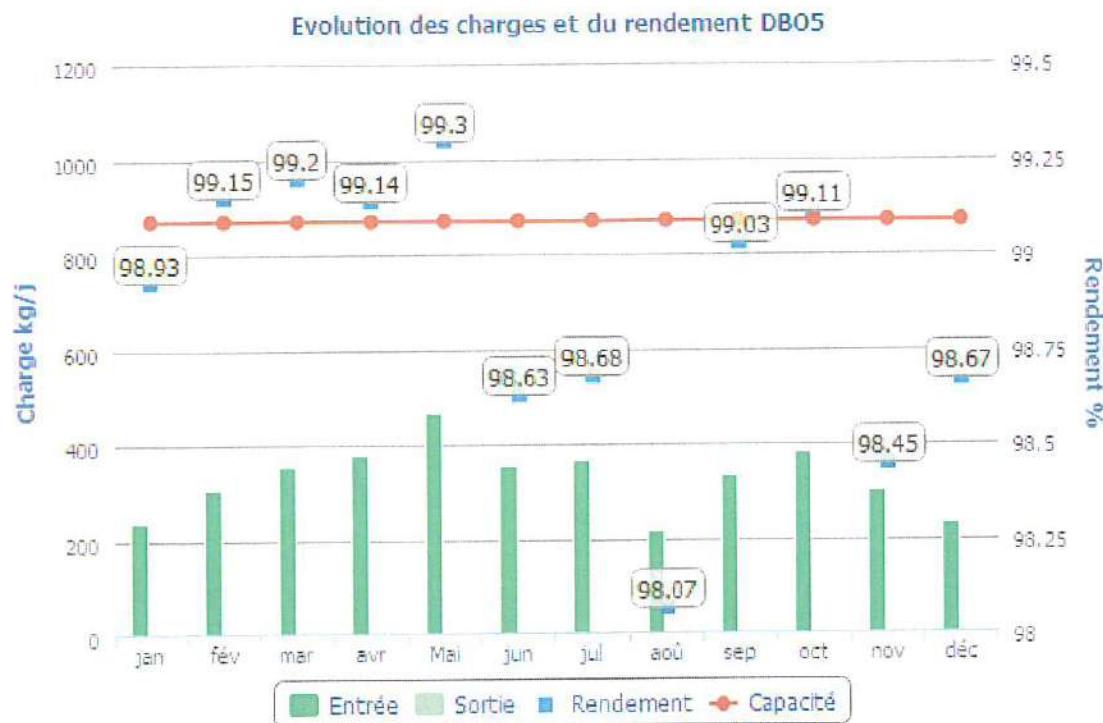
Evolution des charges et du rendement par paramètre

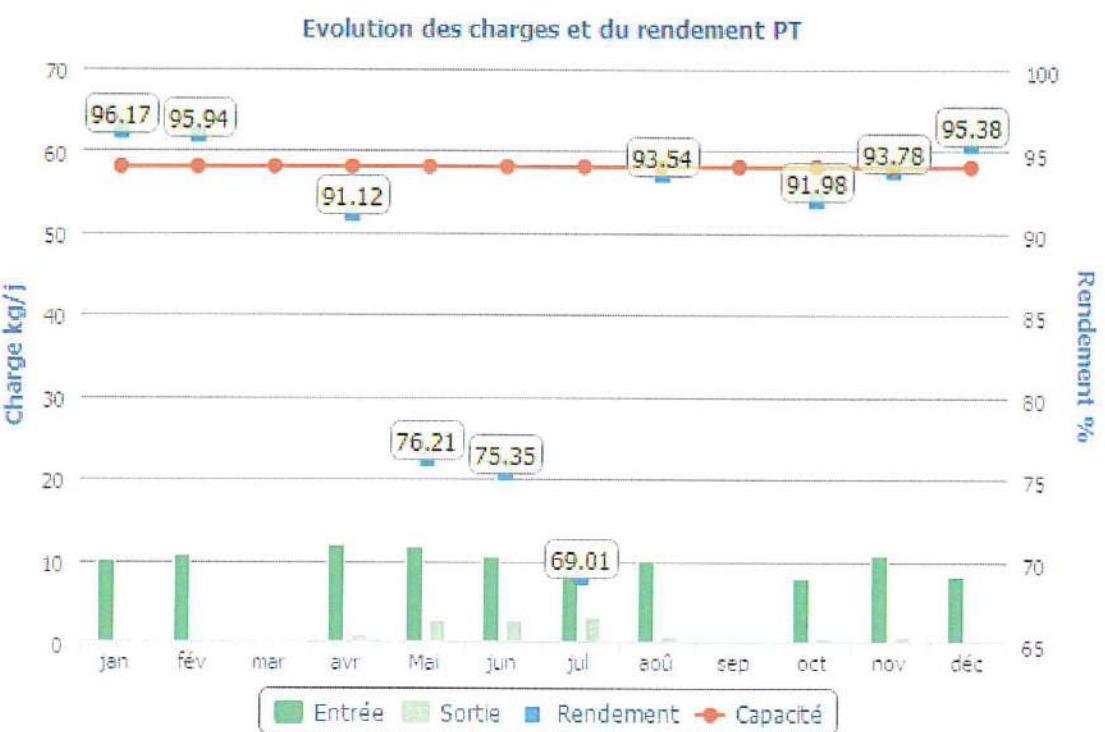
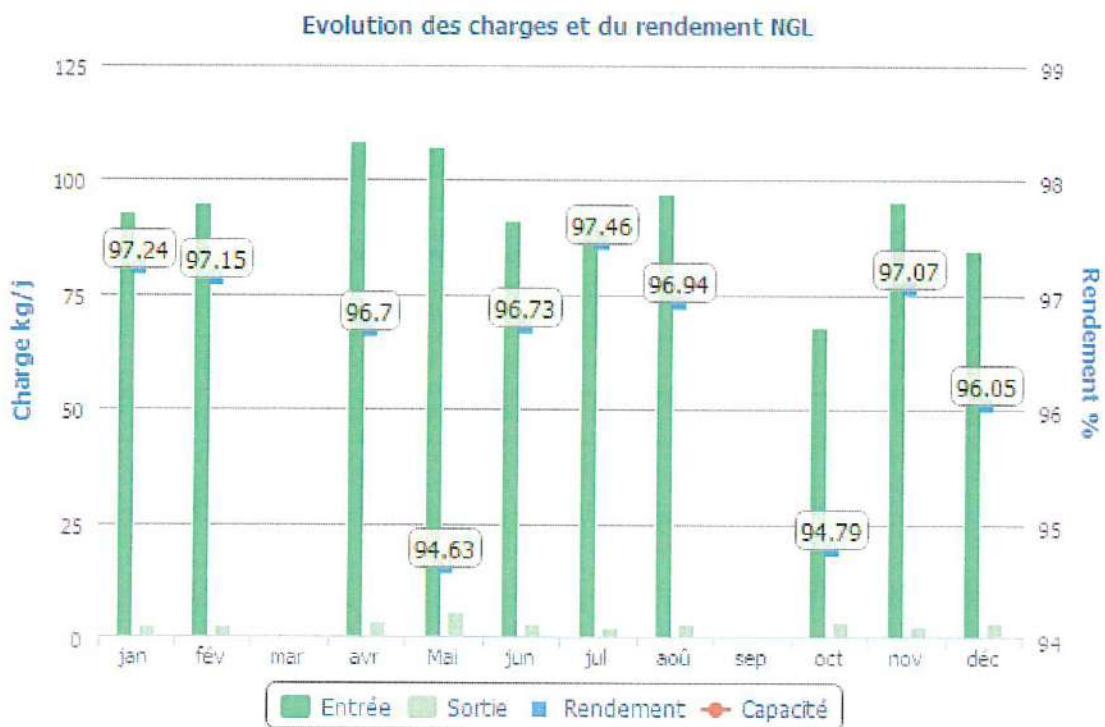
Evolution des charges et du rendement MES



Evolution des charges et du rendement DCO







Détail des non-conformités

Dates	Bilan non conforme	Bilan rédhibitoire	Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement
	Oui	Non		
02/07/2024	Oui	Non	Température de l'Eau	Non
17/07/2024	Oui	Non	Température de l'Eau	Non
01/08/2024	Qui	Non	Température de l'Eau	Non
19/08/2024	Oui	Non	Température de l'Eau	Non
03/09/2024	Oui	Non	Température de l'Eau	Non

Boues évacuées par mois



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 066-216600494-20251126-DCM1402025-DE

BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE

2024

Usine de dépollution

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
STEP CERET NOUVELLE						
Energie relevée consommée (kWh)	354 679	354 626	366 459	333 938	375 767	12,5%
Energie facturée consommée (kWh)	356 103	340 905	366 843	333 031	375 289	12,7%

Poste de relèvement

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Pr Barbet Oulrich CERET						
Energie relevée consommée (kWh)		0	222			
Energie facturée consommée (kWh)		55	222	230	241	4,8%
PR BELLEVUE CERET						
Energie relevée consommée (kWh)	366	352	343	307	294	-4,2%
Energie facturée consommée (kWh)	338	348	351	306	295	-3,6%
PR DE LA FOUN CALDE CERET						
Energie relevée consommée (kWh)	10 845	9 148	9 852	5 842	5 538	-5,2%
Energie facturée consommée (kWh)	10 348	8 699	9 926	5 894	5 520	-6,3%
PR DE OULRICH CERET						
Energie relevée consommée (kWh)	9 174	12 356	11 077	9 509	12 427	30,7%
Energie facturée consommée (kWh)	8 974	10 940	11 209	9 524	12 339	29,6%
PR DE SAN PLUGET CERET						
Energie relevée consommée (kWh)	2 863	2 952	2 759	2 526	2 775	9,9%
Energie facturée consommée (kWh)	2 654	2 784	2 759	2 537	2 769	9,1%
PR DU CIMETIERE CERET						
Energie relevée consommée (kWh)	3 512	3 465	2 187	1 931	0	-100,0%
PR DU PONT DE CERET						
Energie relevée consommée (kWh)	4 621	5 195	4 542	4 309	5 537	28,5%
Energie facturée consommée (kWh)	4 613	4 884	4 767	4 310	5 523	28,1%
PR LE VENTOUS CERET						
Energie relevée consommée (kWh)	282	243	252	209	230	10,0%
Energie facturée consommée (kWh)	330	238	266	210	230	9,5%
PR VIGNES PLANES CERET						
Energie relevée consommée (kWh)	786	658	610	601	614	2,2%
Energie facturée consommée (kWh)	780	616	626	607	614	1,2%

FICHES DES POSTES DE REFOULEMENT ET STATION D'EPURATION

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 066-216600494-20251126-DCM1402025-DE

Berger
Levrault

FICHE TECHNIQUE DE POSTE DE REFOULEMENT "PR Barbet Oulrich"
Commune de Céret

Localisation / Description générale du poste		PR Barbet Oulrich
Nom	Ville	
Altitude		
Surface d'alimentation		Réseau intérieur
Estimation de la population (en fonction du PC)	2 000 habitants (avec habitation et saison)	
Type Poste		Poste
Équation Tasseau	/	
Équation Tasseau sur 1000 habitants		
Tension nominale		230V
Longueur antenne (m)		0,5m
Nombre d'antennes		1 (tende poulie) ou 2 (poules en séries)
Portée (m)		
Antenne extérieure		Non
Chemins de fer		Oui
Canalisation		Non
Égouts locaux		Non
Égouts collectifs		Non
Égouts privés		Non
Énergie		Non
Porteur		Non
Surveillance		Non

Généralités des postes		4
M	Maison	Non
N	Notre Dame	Non
P	Notre Dame	Non
Q	Notre Dame	Non
R	Notre Dame	Non
S	Notre Dame	Non
T	Notre Dame	Non
U	Notre Dame	Non
V	Notre Dame	Non
W	Notre Dame	Non
X	Notre Dame	Non
Y	Notre Dame	Non
Z	Notre Dame	Non

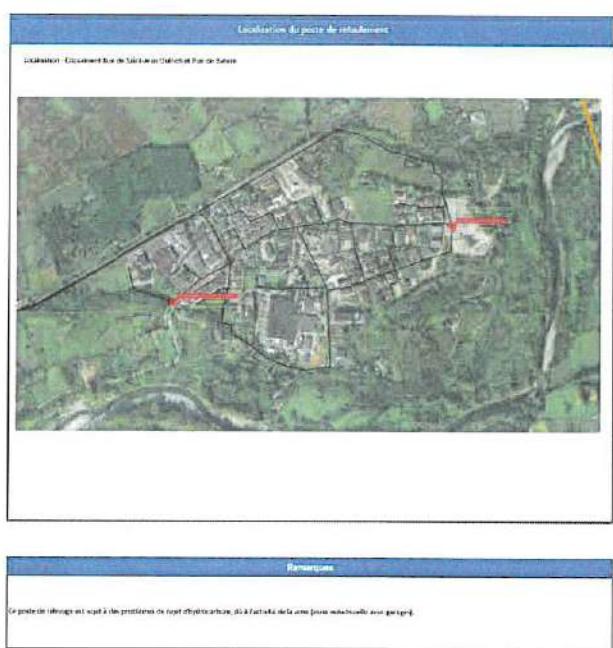
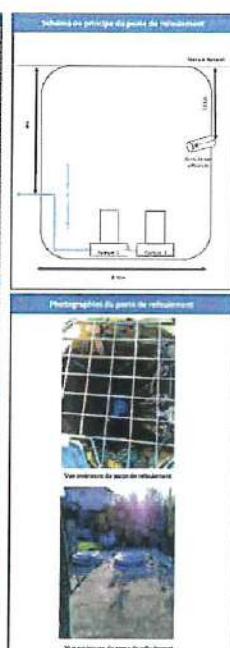
Mode de fonctionnement du poste : Répondant à la demande des postes

*Déclenchage automatique et déclenchement à l'heure des postes

Capacité technique du poste		Énergie
Énergie (kWh)		1000
Alimentation (kWh)		1000
Alimentation ext.		Non
Porteur (kWh)		0
Surveillance (kWh)		0

Statut du poste / Remarques		
Statut actuel du poste		Bon état
Statut d'exploitation		Bon état
Cette fois		Bon état

Carte des lieux / Photos		
Zone géographique de couverture		230V/220V
Mercator	WGS 84	
Latitude	42°55'50.00"N	
Longitude	2°50'50.00"E	
Altitude	500 m	



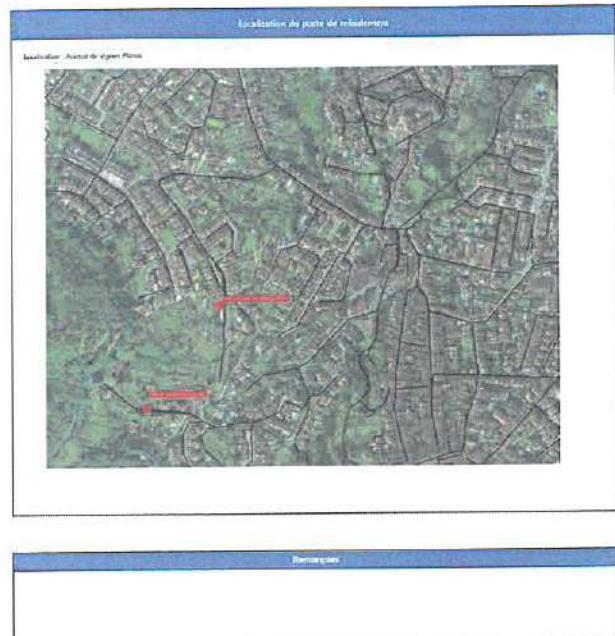
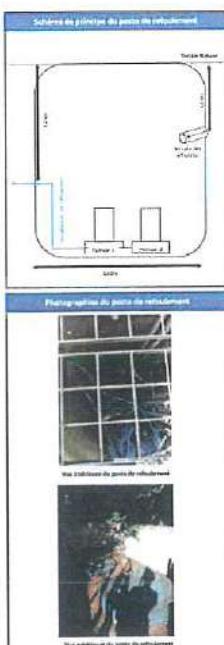
Remarques

Ce poste de refoulement est sujet à des perturbations de l'approvisionnement en eau à l'automne de l'année prochaine en raison de la sécheresse.

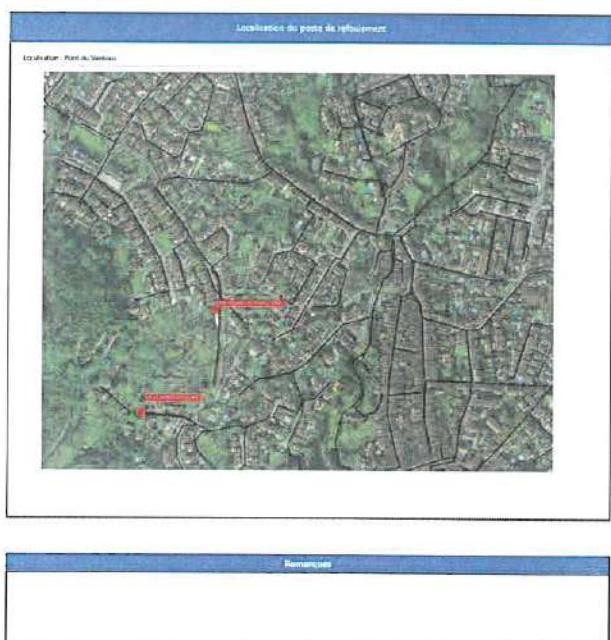
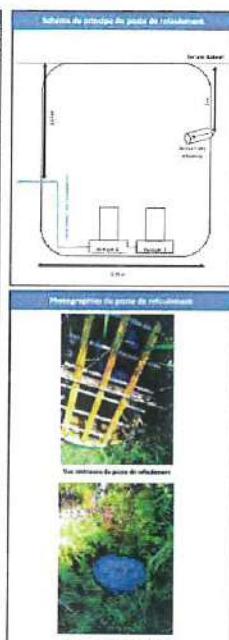
FICHE TECHNIQUE DE POSTE DE REFOULEMENT "PR de Oulrich" Commune de Céret

FICHE TECHNIQUE DE POSTE DE REFOULEMENT "PR Pont de Céret "
Commune de Céret

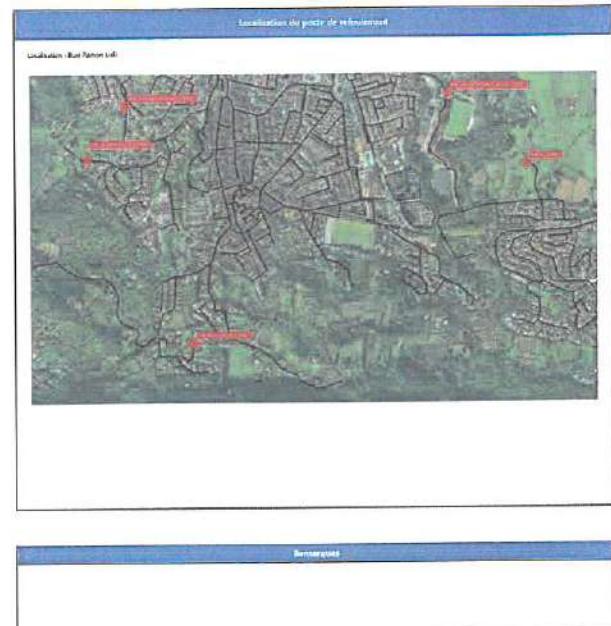
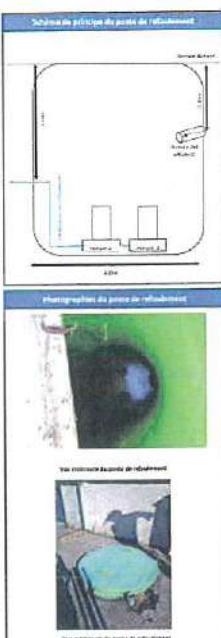
FICHE TECHNIQUE DE POSTE DE REFOULEMENT "PR de Vignes Planes"
Commune de Céret



FICHE TECHNIQUE DE POSTE DE REFOULEMENT "PR le Ventous" Commune de Céret

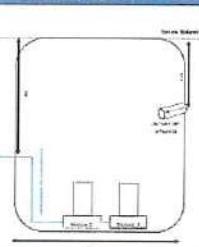


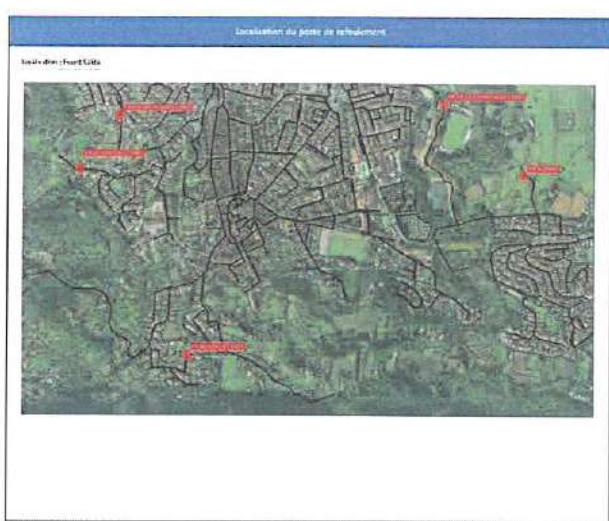
FICHE TECHNIQUE DE POSTE DE REFOULEMENT "PR Bellevue"
Commune de Céret



FICHE TECHNIQUE DE POSTE DE REFOULEMENT "PR de la Foun Calde"
Commune de Céret

L'aménagement / Description générale du poste			
Altitude	850 mètres en moyenne		
Type	/		
Altitude d'assainissement	/		
Point de renouvellement	Bassin périphérique		
Point de collecte des déchets au PFS	Métaux, Eaux usées et eaux de surface et eaux pluviales		
Système	Oui		
Eau de Trempette	Intérieur de l'assainissement de la ville		
Émissaire collecteur ou assimilateur	Oui		
Vidange manuelle	Oui		
Entassement temporaire	Oui		
Régulation hydraulique	Aucune pression dans les postes en dessous		
Prise d'eau	Oui		
Point de collecte	Oui		
Chemin de service	Oui		
Gravier d'entrepôt	Oui		
Gravier d'abri régional	Oui		
Gravier d'abri local	Oui		
Entassement	Oui		
Entassement primaire	Oui		
Entassement secondaire	Oui		
Entassement tertiaire	Oui		
Entassement quaternaire	Oui		
Entassement cinq étages	Oui		
Portail	Oui		
Entassement urbain	Oui		
Caractéristiques des postes			
Nombre de postes			
N°	Motif	Type	Autre (motif)
1	Marque	Bassin	Où faire l'assainissement (sortie Ado/Assainissement)
2	Marque	Autre	Autre
3	Marque	Autre	Autre
Mode de fonctionnement hydrographique			
Réécoulement en diverses zones			
Réécoulement des postes vers le réseau d'assainissement			
Caractéristiques de la collecte			
Collecteur	Collecteur		
Diamètre	100 mm		
Matériau	Béton		
Précurseur (m³)	/		
Volume de la bâche (m³)	/		
Etat des bâtiments / Remarques			
Etat émotion des portes	Bon état		
Etat émotion des portes	Bon état		
Etat émotion des portes	Bon état		
Caractéristiques des vannes			
Code identifiant de la bâche du poste de refoulement	12345678		
N°	Marque	Modèle	Dimensions (mm)
1	12345678	ABCD	100x100
2	12345678	ABCD	100x100
3	12345678	ABCD	100x100

Schéma de principe du poste de refoulement			
			
			
			



Remarques			

FICHE TECHNIQUE DE POSTE DE REFOULEMENT "PR de San Pluget"
Commune de Céret -

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 066-216600494-20251126-DCM1402025-DE

Berger
Levrault

**STATION D'EPURATION
DE
CERET**

COMMUNE DE CÉRET (66)		SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT		STATION D'ÉPURATION					
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES				NORMES DE REJET					
Nom de l'ouvrage	Station d'épurateur de Céret	Maitre d'ouvrage	Commune de Céret	Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimum			
Communes desservies	Céret - Reyrieux	Exploitant	Venirix	DIO _x	25 mg/L	80%			
Coordonnées RGIF 93	679 337,6 8 154 236,0	Type de filière eau	Basse activité	DCO	125 mg/L	75%			
Altitude entrée STEP	125,47	Type de filière eaux	Centrifugeuse	MES	35 mg/L	90%			
Localisé en zone inondable	Risque inondation par crues torrentielles, très forte	Capacité nominale	14 500 EH	NTU	15 mg/L	70%			
Présence d'un bypass	Oui	Capacité hydraulique	Débit nominal de temps sec : 2 900 m ³ /h Débit nominal de temps de pluie : 5 500 m ³ /h	Pt	2 mg/L	80%			
Nature du réseau collecté	Faux usages déparafif	Capacité organique	970 kg/j	PHOTOGRAPHIES GÉNÉRALES					
Raccordement eau potable	Oui	Constructeur	GTM&E	DÉBRILLEUR GROSSIER ET PR. ENTREE STEP					
Raccordement électrique	Oui	Année de mise en service	23/04/2012	ENTREE STEP					
Télésurveillance	Oui	Année de réhabilitation	-	PRÉTRAITEMENT ET LOCAL					
Demandes télésurveillées	L'ensemble des ouvrages de la station d'épurateur est télésurveillé.	Nature du milieu récepteur	Milieu superficiel + ruisseau	BA					
Measures	Débit entrée et sortie STEP	Nom du milieu récepteur	Le Tech	BA ET CLASSEUR					
Altitude	Oui, avec portail fermé à clé	Zone sensible	Phosphore	POINT DE REJET					
Sécurité	RAS - ouvrages sécurisés	Service de Police de l'Eau	D.D.T.A.T. 66						
		Agence de l'Eau	Rhône Méditerranée Corse						
		Code SANGRIE	60915004902						
		Niveau de rejet	Arrêté préfectoral n°2009153-05						
		Autosurveiller	2 bilans/j						
		Arrêté d'autorisation	Oui						
PLAN DE LOCALISATION		SYNOPTIQUE							

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 066-216600494-20251126-DCM1402025-DE

Berger
Levrault